



## AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la greffière par intérim de la Ville, que le règlement numéro 887-22 décrétant un emprunt d'un million cent-trente mille dollars (1 130 000 \$) afin de financer la contribution financière à recevoir du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) a été adopté comme suit:

- |  |                 |
|--|-----------------|
| - Avis de motion:  | 18 janvier 2022 |
| - Dépôt du projet de règlement                                     | 18 janvier 2022 |
| - Adoption:  | 8 février 2022  |
| - Approbation du Ministère des Affaires Municipales et Habitation: | 14 mars 2022    |
| - Entrée en vigueur:   | 24 mars 2022    |

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au Service du greffe à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h, ou en faisant une demande par courriel au [greffe@vdsc.ca](mailto:greffe@vdsc.ca)

Donné à Sainte-Catherine, ce 24 mars 2022

Danielle Chevette, directrice générale  
Greffière par intérim